

Protocoles de Sèvres

Les protocoles de Sèvres (parfois nommés protocole de Sèvres ou accords de Sèvres ou complot de Sèvres) sont un accord secret en sept points consignant par écrit une entente tripartite entre Israël, la France et la Grande-Bretagne en réaction à la nationalisation du canal de Suez par le dirigeant égyptien Nasser le 26 juillet 1956.

Contexte

Le soutien de Nasser au FLN conduit à un fort rapprochement entre la France et Israël. Le 22 juillet 1956, une rencontre secrète en région parisienne à laquelle participent Moshe Dayan et Shimon Peres définit Nasser comme l'ennemi commun. La France promet de livrer 100 millions d'armes à son allié et se met d'accord sur des opérations conjointes de sabotage en Égypte.

Deux conférences se tiennent en août 1956 à Londres et réunissent les principaux usagers du canal. La Grande-Bretagne fait ensuite appel au Conseil de sécurité de l'ONU pour rédiger un texte sur la libre circulation des navires sur le canal mais l'URSS met son veto. Ces démarches sont sans résultats. Lorsque Nasser interdit la circulation des navires israéliens sur le canal, Guy Mollet décide d'associer Israël à l'entreprise franco-britannique. Les États-Unis, pourtant membres de l'OTAN, n'y participent pas car le président américain Dwight David Eisenhower, alors occupé à sa campagne de réélection, n'y voit pas d'intérêt, les approvisionnements américains en pétrole dépendant très peu du canal de Suez.

Juste avant cet accord, le SDECE montre que Nasser arme les rebelles algériens du FLN : un bâtiment de la marine nationale française arraisonne dans les eaux internationales un dragueur de mines bourré d'armes chargées à Alexandrie et destinées au FLN. À bord du bateau sont également arrêtés des militaires égyptiens. Le SDECE révèle que le propriétaire du bateau, un armateur soudanais, n'est qu'un faux-nez et que le véritable propriétaire est l'État égyptien. Cet événement précipite les protocoles de Sèvres.

Pendant cet accord, plusieurs chefs de la révolution algérienne (Ahmed Ben Bella, Mohamed Boudiaf, Hocine Ait Ahmed, Mohamed Khider et Mostefa Lacheraf) sont arrêtés : l'avion civil qui les conduisait du Maroc à Tunis est détourné en plein espace aérien international par des militaires des généraux d'Alger et est immobilisé dans l'aéroport de la capitale algérienne. Cet événement ne laisse plus aucune marge de manœuvre à Guy Mollet.

Teneur de l'accord

Les entretiens se sont tenus du 21 au 24 octobre 1956 dans la villa isolée d'un ami du ministre de la Défense Maurice Bourgès-Maunoury à Sèvres dans la banlieue sud-ouest de Paris. Cette conférence secrète débuta le 21 octobre entre la délégation israélienne arrivée incognito, représentée par David Ben Gourion, Shimon Peres et Moshe Dayan et les Français Guy Mollet, président du Conseil, Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, Maurice Bourgès-Maunoury, ministre de la Défense, et Maurice Challe, chef d'état-major des armées.

Les diplomates britanniques avec Selwyn Lloyd, Patrick Dean (en) et Logan n'ont pris part aux accords que le lendemain 22. La Grande-Bretagne se montre d'abord réticente au conflit militaire car elle craint de compromettre ses liens privilégiés avec le monde arabe. Le gouvernement français, pour la convaincre, concède le commandement de l'opération militaire (opération *Mousquetaire*) aux Britanniques qui connaissent mieux le terrain en tant qu'anciens colonisateurs et disposent de bases militaires à Chypre et à Malte.

L'accord secret en sept points tenant sur trois feuillets stipule notamment que les Israéliens prennent l'initiative du déclenchement de la guerre dans le Sinaï puis que les Français et Britanniques interviennent quelques jours après. En échange, les Israéliens exigent des Français une couverture navale et aérienne de leur territoire et la livraison d'avions à réaction à l'aviation israélienne (Mystère II, Mystère IV, Vautour), de chars légers AMX-13. L'accord secret prévoit également une coopération entre la France et Israël concernant le programme nucléaire israélien (construction du réacteur de Dimona).